



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2019-122

PUBLIÉ LE 3 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## Préfecture de l'Yonne

89-2019-10-03-001 - Arrêté PREF SAPPIE BCAAT 2019 0458 confiant la suppléance du poste de M. le Préfet de l'Yonne le mardi 8 octobre 2019 de 7 h à 18 h (2 pages)	Page 3
89-2019-10-03-002 - Arrêté PREF SAPPIE BCAAT 2019 0459 confiant la suppléance du poste de M. le Préfet de l'Yonne le jeudi 17 octobre 2019 de 7 h à 24 h (2 pages)	Page 6
89-2019-10-03-003 - Arrêté PREF SAPPIE BCAAT 2019 0460 confiant la suppléance du poste de M. le Préfet de l'Yonne le vendredi 18 octobre 2019 de 0 h à 21 h (2 pages)	Page 9

Préfecture de l'Yonne

89-2019-10-03-001

Arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2019 0458 confiant la  
suppléance du poste de M. le Préfet de l'Yonne le mardi 8  
octobre 2019 de 7 h à 18 h



PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE L'ANIMATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES  
INTERMINISTERIELLES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA COORDINATION  
ADMINISTRATIVE  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/0458**  
**confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de l'Yonne**  
**le mardi 8 octobre 2019 de 7 h 00 à 18 h 00**

Le Préfet,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 13 septembre 2019 nommant M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet du Préfet de l'Yonne ;

CONSIDERANT les absences simultanées de M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne et de Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne le mardi 8 octobre 2019 de 7 h 00 à 18 h 00 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet du département de l'Yonne, le mardi 8 octobre 2019 de 7 h 00 à 18 h 00.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, désigné pour la suppléance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le

**03 OCT. 2019**

Le Préfet,



Patrice LATRON

Préfecture de l'Yonne

89-2019-10-03-002

Arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2019 0459 confiant la  
suppléance du poste de M. le Préfet de l'Yonne le jeudi 17  
octobre 2019 de 7 h à 24 h

PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE L'ANIMATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES  
INTERMINISTERIELLES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA COORDINATION  
ADMINISTRATIVE  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/0459**  
**confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de l'Yonne**  
**le jeudi 17 octobre 2019 de 7 h 00 à 24 h 00**

Le Préfet,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 25 mars 2019 nommant M. Rachid KACI, sous-préfet de Sens ;

CONSIDERANT les absences simultanées de M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne et de Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne le jeudi 17 octobre 2019 de 7 h 00 à 24 h 00 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : M. Rachid KACI, sous-préfet de Sens est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet du département de l'Yonne, le jeudi 17 octobre 2019 de 7 h 00 à 24 h 00.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Rachid KACI, sous-préfet de Sens, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : M. Rachid KACI, sous-préfet de Sens, désigné pour la suppléance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le **03 OCT. 2019**

Le Préfet,



Patrice LATRON



Préfecture de l'Yonne

89-2019-10-03-003

Arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2019 0460 confiant la  
suppléance du poste de M. le Préfet de l'Yonne le vendredi  
18 octobre 2019 de 0 h à 21 h



PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE L'ANIMATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES  
INTERMINISTERIELLES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA COORDINATION  
ADMINISTRATIVE  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/0460**  
**confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de l'Yonne**  
**le vendredi 18 octobre 2019 de 0 h 00 à 21 h 00**

Le Préfet,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 13 septembre 2019 nommant M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet du Préfet de l'Yonne ;

CONSIDERANT les absences simultanées de M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne et de Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne le vendredi 18 octobre 2019 de 0 h 00 à 21 h 00 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet du département de l'Yonne, le vendredi 18 octobre 2019 de 0 h 00 à 21 h 00.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet, désigné pour la suppléance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le **03 OCT. 2019**

Le Préfet,



Patrice LATRON